



15.09.2017 - 15:10 Uhr

Contrôle médical à partir de 75 ans seulement - l'ACS salue la décision définitive du Conseil d'état

Berne (ots) -

Après la prise de position par le Conseil national en faveur de cette modification de loi, lors de la session d'été 2017, le Conseil d'état, à son tour, a pris la décision définitive ce mercredi de faire convoquer les automobilistes pour un contrôle régulier de leur santé à partir de 75 ans seulement. L'Automobile Club de Suisse (ACS) salue cette décision.

L'ACS est heureux de constater que le parlement a décidé de faire convoquer les automobilistes pour le contrôle régulier de leur santé à partir de 75 ans seulement. Après le Conseil national, qui avait déjà approuvé cette modification de loi dans sa session d'été, le Conseil d'état a pris ce mercredi la décision définitive de la mettre en oeuvre. La revendication de relever la limite d'âge de 70 ans, en vigueur à ce jour, à désormais 75 ans s'appuie sur une initiative parlementaire formulée par Maximilian Reimann (UDC/AG), accueillie favorablement par une majorité des deux chambres.

En tenant compte du fait que les aînés conservent leur vitalité plus longtemps et abordent la vieillesse en meilleure santé aujourd'hui, l'ACS est persuadé que l'augmentation de la limite d'âge en est la suite logique. Cet avis est consolidé par le fait que pour le groupe de personnes âgées de 70 à 74 ans, le taux d'accidents n'est pas plus élevé. Selon l'ACS, la consolidation de la responsabilité personnelle des automobilistes âgés est un autre aspect important qui plaide en faveur de cette modification de loi.

L'Automobile Club de Suisse (ACS) a été fondé le 6 décembre 1898 à Genève. Son objectif est d'unir les automobilistes pour défendre leurs intérêts en matière de politique des transports, d'économie, de tourisme, de sport ainsi que dans tout autre domaine en rapport avec l'automobile, tel que la protection des consommateurs et de l'environnement. L'ACS voue une attention particulière à la législation sur la circulation routière et à son application. Il s'engage en faveur de la sécurité routière.

Pour de plus amples renseignements:

Thomas Hurter, Président central ACS, Tél. 079 634 51 79

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003636/100806894> abgerufen werden.